



Division du 1^{er} degré – DPE1D

@ : dep@ac-mayotte.fr

Textes de référence : circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012

Descriptif du poste et missions :

Comme le prévoit la circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012, les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) accueillent des élèves allophones nouvellement arrivés.

Missions du poste :

Sous l'autorité du chef d'établissement ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du premier degré, l'enseignant devra :

Procéder au positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (connaissances en langue française, compétences verbales et non verbales, degré de familiarisation avec l'écrit, compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure, en mathématiques notamment).

Assurer l'information auprès des familles (présentation du système éducatif, droits et devoirs des familles et des élèves, principes régissant le fonctionnement de l'école)

Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine.

Proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève pour organiser l'inclusion scolaire des EANA.

Formaliser le parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le CECR et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture.

Évaluer régulièrement les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL et le socle commun compétences et de connaissances et de culture.

Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones.

Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre l'UPE2A et les classes ordinaires.

Faciliter la transition école / collège pour les élèves pris en charge dans le dispositif UPE2A.

Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV.

Adresser à l'issue de chaque période scolaire, au chef d'établissement ou à l'inspecteur de l'éducation nationale, les indicateurs concernant les élèves allophones nouvellement arrivés (nombre d'élèves repérés, nombre d'élèves positionnés, modalités de scolarisation mises en place...).

Compétences requises :

Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Connaissances en didactique et pédagogie du français langue seconde et du français langue étrangère.

Connaissances des méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde.

Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Aptitude au travail en équipe.

Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.

Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.

Capacités de disponibilité, écoute et d'adaptabilité.

Capacités organisationnelles.

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du premier ou du second degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves non francophones serait appréciée.

Obligations réglementaires de service :

1^{er} degré : 24 heures de face à face pédagogique + 2 heures consacrées au repérage et au positionnement des élèves + 1 heure consacrée à l'information auprès des familles.

2nd degré : 18h : 2 X 9h